

pas à faire de grands profits. L'élaboration d'un programme national fondé sur le secteur à but non lucratif permettrait d'encadrer les efforts de ceux qui s'intéressent au sort des enfants tout en leur assurant une rémunération adéquate.

Bref, nous ne croyons pas qu'il convienne que les gouvernements contribuent financièrement à la création de garderies à but non lucratif, que ce soit par le biais de subventions au titre des immobilisations ou de l'exploitation du service, de subventions pour frais de garde, ou de tout autre façon que ce soit. On peut cependant décider de financer les services existants, comme l'Ontario a choisi de faire. Les exploitants de garderies à but lucratif jouent un rôle important dans le système actuel. Si l'on refuse de leur accorder des fonds, le nombre de places dans les garderies risque de diminuer grandement. Il serait aussi injuste de modifier les règles auxquelles les exploitants de garderies à but lucratif étaient assujettis. Il ne faudrait naturellement pas protéger le secteur commercial au détriment des enfants. Ce ne sera pas le cas si on adopte des normes adéquates et si on les applique rigoureusement. Il sera peut-être difficile d'en arriver à un compromis acceptable, mais la qualité des services de garde futurs en dépend.

Il ne sera pas aisé de faire participer tous les intéressés à la mise en oeuvre d'un service public. Faudrait-il que le gouvernement fédéral se limite à partager les frais des services commerciaux déjà en place? Les accords fédéraux-provinciaux prévoieront-ils d'autres mesures destinées à favoriser la croissance du secteur à but non lucratif?

On s'est beaucoup demandé s'il convenait de subventionner le secteur commercial et comment il fallait procéder. Or, on ne peut se fonder sur aucune étude indépendante permettant de comparer la qualité des services fournies par des garderies commerciales et ceux des organismes sans but lucratif. Les accords fédéraux-provinciaux en tiendront-ils compte?

### **Améliorera-t-on des subventions pour frais de garde?**

Il est évident que le programme fédéral-provincial doit traiter directement de la question des subventions pour frais de garde. Toutes les familles au bas de l'échelle des revenus devraient être admissibles à un remboursement intégral de leurs frais de garde et ce, dans toutes les provinces. Les critères d'admissibilité devraient être relevés de façon à ce que les parents qui ont de la difficulté à payer ces frais puissent profiter de ces subventions même s'ils ne sont pas considérés comme étant pauvres.